

Droits de la personne, démocratie et bonne gouvernance

Recommandation 3.1

Le Sous-comité appuie les objectifs de l'ACDI qui visent à promouvoir les droits de la personne, la primauté du droit, la démocratie et la bonne gouvernance, et exhorte le gouvernement à appliquer ces principes à d'autres politiques et programmes gouvernementaux qui influencent le développement de l'Afrique subsaharienne, y compris l'exportation et la promotion de l'investissement.

Le gouvernement s'est engagé depuis longtemps à promouvoir les droits de la personne et la bonne gouvernance dans le contexte du développement. Il reconnaît plus spécifiquement qu'il est important d'intégrer les principes et les obligations inhérents à ces valeurs à tous ses programmes et politiques touchant le développement en Afrique subsaharienne. Avec ses partenaires africains, le Canada aide à créer un environnement qui facilite l'investissement du secteur privé et le commerce tout en garantissant l'accès aux services de base sans discrimination, dans le but de donner un accès universel aux services.

Le gouvernement a déployé des efforts pour promouvoir la bonne gouvernance et la primauté du droit par le biais de ses programmes concernant les exportations et le commerce. Exportation et développement Canada (EDC) a mis en oeuvre un programme anticorruption dans le but d'éduquer ses clients sur la corruption et de réduire le plus possible son exposition à des pratiques commerciales frisant la corruption. Des dispositions précises de protection contre la corruption sont incluses dans les documents utilisés pour toutes les transactions portant sur des produits et des services de EDC.

En ce qui concerne les responsabilités sociales des entreprises, le Canada a adhéré aux Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, une série complète de recommandations non contraignantes sur les saines pratiques pour les entreprises. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie vigoureusement les Principes en faisant la promotion auprès de ses partenaires du secteur du développement, surtout auprès des entreprises auxquelles ces principes s'adressent. De plus, le Canada a fait des pots-de-vin à l'étranger une infraction passible de poursuites par mise en accusation; il n'autorise pas la déduction des pots-de-vin aux fins de l'impôt et applique la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* à toutes les activités à l'étranger qui sont financées par le gouvernement.

Plusieurs autres mécanismes interministériels ont été mis en place pour s'occuper des questions liées à la gouvernance : le comité des sous-ministres sur les droits de la personne dans le monde et sur la législation et les politiques nationales, le Comité permanent fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires chargés des droits de la personne, le Groupe de travail interministériel sur la